

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_154

**RENOUVELLEMENT DE L’AFFILIATION AU CIG POUR L’HEBERGEMENT D’UN
SYSTEME INFORMATISE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

L’an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s’est assemblé dans l’Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans un contexte d’optimisation des moyens et d’accompagnement de la démarche de performance poursuivie par la commune de Chatou depuis 2009, le conseil municipal avait pris la décision, par délibération au mois de juin 2016, de s’affilier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne de la Région Ile-de-France pour l’hébergement d’un système informatisé de gestion des ressources humaines (SIRH).

En 2016, la mairie de Chatou disposait d’un SIRH limité au cœur de métier (paie, carrière et absences), qui ne proposait que peu de possibilités de dématérialisation et d’ouverture d’une partie des données utiles aux différents acteurs des ressources humaines de la

collectivité, notamment les agents et les cadres.

L'offre de service du Centre Interdépartemental de Gestion de Grande Couronne a permis à la DRH de Chatou de disposer dès le mois de janvier 2017 du logiciel CIVIL NET RH, leader sur le marché des collectivités de 20 000 à 50 000 habitants. Le CIG se positionne en interlocuteur des collectivités auprès de l'éditeur, CIRIL. Par l'effet masse du contrat-groupe, le CIG dispose d'une puissance de négociation bien plus importante qu'une collectivité seule. En outre, le CIG vient en appui des collectivités pour l'optimisation de l'utilisation du logiciel et la résolution des problèmes techniques.

La durée de l'affiliation était de 6 ans à compter du 1er janvier 2017. La convention en cours arrive à son terme le 31 décembre prochain.

L'affiliation a permis à la mairie de Chatou d'accéder à un SIRH sur un périmètre fonctionnel évolué offrant de nombreuses possibilités de dématérialisation des procédures de saisie en matière de paie, de formation et d'entretien professionnel et de consultation en matière de carrière, de saisies des congés et de consultation des absences pour raisons de santé. Le logiciel CIRIL a objectivement permis à la DRH de développer la culture du numérique auprès des agents et de mettre à disposition des encadrants des données utiles pour leur gestion quotidienne.

Toutefois, le CIG a été victime, au mois de février 2022, d'une attaque informatique par un rançongiciel, qui a compromis son système d'information. Cet événement n'a pas été sans impact sur la DRH de la commune rendant le logiciel complètement indisponible pendant plus de trois mois. Les paies ont dû ainsi être faites à la main et la commune de Chatou s'est trouvée pendant une longue période sans information ni certitude sur l'utilisation potentielle des données des agents et leur restitution. Fort heureusement, une grande partie des données a pu être restituée au mois de mars 2022. Cependant, encore à ce jour, des services et des fonctionnalités du logiciel ne sont toujours pas rétablis, comme, à titre d'exemple, l'accès externe au SMD qui permet aux agents de consulter et poser leurs congés en dehors de leur lieu de travail depuis leur ordinateur personnel.

Aussi, la commune de Chatou a exigé un certain nombre de garanties auprès du CIG dans le cadre du renouvellement de son affiliation pour les 6 prochaines années (fichier complément au Règlement de fonctionnement du SIRH).

D'une part, l'hébergement de la solution en France par une société française, conformément à la réglementation RGPD, a été garantie et les documents l'attestant ont été produits à la commune. Un document relatif au RGPD est annexé à la convention.

D'autre part, la convention intègre un certain nombre de prestations de sécurité tant sur son infrastructure, sur la continuité de la fourniture du service que sur la sauvegarde des données. Ainsi, une sauvegarde de la base de données de la commune de Chatou sera mise à disposition chaque fin de semaine sans surcoût. Cet export de la base sera stocké sur un serveur auquel la DTIN pourra se connecter pour récupérer le fichier. En cas de dégradation de la base de données, la collectivité pourra obtenir la restauration des

données sous 24 heures. La sauvegarde sera celle de la veille de la dégradation ou à la demande de la collectivité une sauvegarde datant au maximum de 7 jours antérieure à l'événement.

Compte tenu de ces précisions et nouvelles garanties, le conseil municipal est invité à approuver le renouvellement de l'affiliation, pour 6 ans, de la commune de Chatou au CIG pour l'hébergement d'un système informatisé de gestion des ressources humaines.

Cette affiliation donne accès à la commune de Chatou aux prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un système d'information des ressources humaines ;
- L'hébergement de la solution par le CIG ou un partenaire du CIG ;
- La configuration et le paramétrage de la solution ;
- L'assistance pour la mise en œuvre ;
- La maintenance et l'évolution réglementaire de la solution ;
- Les prestations annexes liées à sa mise en œuvre : gestion du projet, mise à disposition, formation,
- L'accès à la documentation ;
- La mise à disposition des évolutions et/ou modules proposés par l'éditeur.
- La garantie de 25 jours de formation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle versée par la commune de Chatou est inchangée. Elle est déterminée conformément aux dispositions de la délibération du CIG en date du 12 octobre 2015, soit 0,5 % de la masse salariale telle que définie à l'article 22 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (représentant un montant annuel de 63435€ pour l'année 2021).

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°2016-078 approuvant l'affiliation de la commune au CIG pour l'hébergement d'un système informatisé de gestion des ressources humaines pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'information donnée aux membres de la commission RH, Innovations numériques, Smart-City le 5 décembre 2022,

Considérant l'offre de service du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne de la Région Ile-de-France,

Considérant les garanties de sécurité nouvelles apportées par le CIG,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le renouvellement de l'affiliation de la commune de Chatou à cette offre de service,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **de s'affilier** volontairement au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne de la Région Ile-de-France pour l'hébergement d'un système informatisé de gestion des ressources humaines pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2023,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 16/12/2022